



CORPS & ARTS DANCE DISTRICT

RÈGLEMENT ET MODALITÉS D'INSCRIPTIONS AUX MASTERCLASSES 20 ET 21 AVRIL 2024

1. INSCRIPTION - L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du formulaire d'inscription et règlement total de la formule choisie (par chèque à l'ordre "Corps Et Arts Dance District" ou paiement en ligne sur Helloasso). **Corps Et Arts Dance District se réserve le droit de refus du stagiaire aux Masterclasses si toutes les conditions ne sont pas complètes.**

2. RÉDUCTION - Un tarif préférentiel (moins 10% sur la totalité des frais) est applicable si :

- Vous êtes étudiants en danse (CNR, ISDAT, centres de formation professionnelle, licence Art du Spectacle)
- Demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, bénéficiaires du RSA
- Adhérents de Corps et Arts Dance District

Pour faire valoir votre statut, veuillez nous contacter par mail en présentant votre justificatif. Après vérification, un code promo vous sera envoyé pour le paiement en ligne.

3. CONTRÔLE DES COURS - Le stagiaire se doit de se rendre à l'accueil avant son stage pour finaliser son inscription. **Seul le passage à l'accueil vaut inscription aux cours.**

4. ANNULATION / DÉSISTEMENT DE LA PART DU STAGIAIRE - En cas d'annulation avant le 1 avril 2024, nous retiendrons 30% du versement. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué. En cas de force majeure, sous présentation de justificatif, un avoir* sera accordé au prorata du temps ou des cours non effectués durant les Masterclasses.

*Avoir valable 1 an

5. ANNULATION DE LA PART DE CADD - Le contenu des programmes papiers et du site internet n'est pas contractuel. L'école se réserve le droit de modifier le déroulement des Masterclasses pour des motifs impératifs. En cas de force majeure, les Masterclasses pourront être reportées ou annulées par les organisateurs. Dans ce cas, les règlements effectués seront remboursés dans leur intégralité.

6. DROIT A L'IMAGE - Corps Et Arts Dance District se réserve le droit de réaliser et d'utiliser à titre promotionnel des photos et vidéos prises au cours des Masterclasses. Le stagiaire ou son représentant légal autorise à photographier ou filmer le stagiaire dans le cadre des activités pédagogiques et représentation lors des Masterclasses et à les diffuser sur tous supports. Aucun stagiaire ne pourra prétendre à de quelconques droits ou dédommagements s'il venait à se reconnaître sur ces images ou photos, quelque soit le support de diffusion utilisé.

7. DONNEES PERSONNELLES - En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la demande d'inscription et de la relation commerciale qui peut en découler. Conformément au RGPD 2018, l'association s'engage à ne pas divulguer ou partager vos données personnelles avec d'autres organismes.

L'INSCRIPTION AUX MASTERCLASSES VAUT ACCEPTATION DE SON RÈGLEMENT